**REGLEMENTS**

Heures d'ouvertures: **de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi.

L’accueil des enfants a lieu de **7h30 à 10h**.

Les parents ont libre accès au milieu d’accueil.

**Les absences seront à signaler avant 9h30.**

**Règlement d'ordre d'intérieur :**

Nous nous engageons à respecter toutes les dispositions légales et règlementaires en matière de garde d'enfant.

**Tarifs de la crèche :**

A l'inscription **un montant est demandé pour la réservation de la place** et est conservé sur le compte de la crèche. Il sera gardé et déduit du dernier mois de garde de votre enfant (soit le mois de préavis). Il sera par contre conservé en cas de désistement d'inscription, et ce même s’il s’agit d’un cas de force majeur.

**Pour plus d'info contacter le: 0485 476 192.**

**Sont compris dans le prix :**

Les séjours, l'assurance, les différentes activités organisées, les en-cas, les boissons, le repas de midi et le goûter.

Une facture, avec le montant exacte à payer, sera remise le 20 de chaque mois qui précède.

Le montant fixé lors de l'inscription est à payer, anticipativement**et impérativement avant le 1er de chaque mois**sur le compte de la crèche ou en espèce à la directrice.

 La crèche se réserve le droit de refuser l'enfant dès le 1er jour du mois si celui-ci n'est pas encore payé....**tout mois entamé est considéré comme entier.**

Une indexation de 3% sera majorée à votre forfait le 1er janvier de chaque année.

**Compte ING n°363 0471035 43**

**Pénalités :**

Elles seront signalées sur la facture du mois, et s’il le faut par recommander.

·                    **le dépassement des heures de garde : 10 € par 1/2h de retard**

·                    **le dépassement des délais de paiement : 15% des tarifs et par semaine de retard**

**La période d'adaptation :**

Avant son entrée définitive en crèche, il est possible et même conseillé d'organiser une période d'adaptation à la crèche sur  une durée de 3 jours.

**A apporter à la crèche :**

Les langes (si les langes ne sont pas apportés en temps voulu, la garderie exigera une participation de 1€ par lange fourni).

Les biberons et le lait maternisé.

Un biberon pour l'eau ou une tasse.

Des vêtements de rechange complet.

Une trousse avec une pommade pour le change et un spray pour le nez.

Une boite de Perdolan ou autre (fièvre).

Une vignette de mutuelle.

**Absence, maladie ou congés d'un inscrit :**

Aucune réduction ou remboursement ne pourra être réclamé en cas d'absence, maladie, vacances, désistement, résiliation, départ de l'enfant avant la date prévue ou exclusion de celui-ci ou en cas de congé de la crèche.

**Enfant malade à la crèche :**

Un traitement médical ne sera administré à un enfant que sous prescription médicale et en fonction des renseignements donnés par les parents.

Un enfant fortement malade et contagieux ne sera pas pris à la crèche et ne sera repris que sur présentation d'un certificat de non-contagion.

Les parents seront avertis par téléphone en cas de nécessité, il sera fait appel au médecin de l'enfant ou à celui de garde.

Contactez également votre mutuelle, elle organise des gardes d’enfants malades à domicile qui sont partiellement, ou totalement remboursées sur présentation du certificat médical.

**Résiliation et Préavis :**

La crèche se réserve le droit de résilier un contrat unilatéralement si l'enfant ou un des parents devait adopter un comportement qui nuirait de façon répétée au bon fonctionnement de la crèche.

Dans le cas de départ pour le pré-gardiennat ou l'école maternelle (une preuve de l'inscription sera demandée)**,  les parents mettront fin à la garde moyennant par respect d'un préavis d'un mois.**

**Pour d'autre raisons (**sauf force mangeure**), un préavis de 2 mois sera payé et/ou a presté.**

**Dans les cas de force majeur**,**le document le prouvant doit être envoyé par recommandé dans les 48heures....dés lors votre garantie sera remboursée le mois qui suit.**

**Tout préavis ou rupture de contrat devra ce faire par lettre recommandée.**

**Déduction des frais de garde :**

Les frais de garde sont déductibles fiscalement. Un document sera remis aux parents, suivant le modèle établi par Kind  & Gezin.

En cas de problème ou pour des renseignements, vous pouvez toujours appeler Kind & Gezin (tel : 02/533-14-14).

**L'inscription à la crèche implique l'acceptation du présent règlement.**

Nous tenons à vous préciser que tout ceci n'a pour but que d'améliorer le bien-être de votre enfant, ainsi que le cadre de vie et l'ambiance au sein de la garderie de votre enfant.

**Crèche Calidoux**